

Rapport

Au Conseil Communal de Bullet

De la commission épuration, chargée de l'examen du préavis municipal
N°18-2018

Projet de réalisation séparatif EC/EU « derrière chez Lassueur » Complément pour terminer les travaux

Rapporteur : Bob Pétermann

Membres : Joëlle Brandt, Laurent Margot, Sylvain Pilloud, Marcel Champod,
Lucien Prévitali, Claude Mermod

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission épuration s'est réunie le 9 avril 2018 afin de statuer sur le préavis susmentionné. Nous remercions Monsieur Daniel Oguey, Municipal, pour avoir été présent lors de notre séance et pour les réponses apportées à nos questions.

Travaux

La commission est d'accord avec les travaux proposés pour terminer les travaux de rectification des branchements des canalisations « Derrière chez Lassueur » et ce, afin d'éviter une pollution en EU (eaux usées) dans le ruisseau du Riaux.

Ce préavis permettra la réalisation de la 2^{ème} partie des travaux pour la mise en séparatif depuis la grande salle jusqu'à la conduite venant des Rasses, en passant par les chemins du Foutteley et de la Dérupe. Le passage par les parcelles 1760, 1753 et 1759 sera nécessaire pour cet exercice.

A titre préventif et dans la mesure du possible, la commission demande la pose d'un tuyau supplémentaire depuis la grande salle et jusqu'au chemin du Fouetteley.

Remarques de la commission

La commission réitère sa demande à la municipalité pour qu'une réflexion globale sur tout le réseau EC/EU + alimentation en eau soit réalisée, afin de pouvoir planifier, sur une plus longue période et cela bien au-delà de la présente législature, les travaux et améliorations qui devront être apportés.

Conclusion

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Entendu le rapport de la Commission épuration, et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'autoriser la Municipalité à terminer les travaux de mise en conformité du réseau EC/EU, commencés en 2017.
- D'accorder un crédit complémentaire de Fr. 50'000.-, le compte N° 9144.18.18 est ouvert au bilan à cet effet.
- De financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
- D'amortir l'investissement de Fr. 50'000.-, par le compte de l'épuration N°465.3311, sur une période de 20 ans, la première fois au budget 2019.

Bullet le 12 avril 2018

Les membres

Le rapporteur

